



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 9 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 9 mai 2022 à 18h30 au 350 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Paul Kushner	maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
André Marcotte	cons. au poste no : 4
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5
Gilles Tremblay	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale par intérim.

Absence motivée : Steven Minty, cons. au poste no : 3

Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner qui souhaite la bienvenue à tous.

Correspondance

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté à savoir :

Mot de bienvenue du maire
Correspondance
Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue du maire
Période de questions sur l'ordre du jour (maximum 10 min.)
Adoption de l'ordre du jour

Correspondance

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

- 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2022
- 1.1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2022

- 1.2 Adoption d'une politique relative à la gestion du temps et des salaires des employés de niveau-cadre
- 1.3 Adoption du règlement 430-22-01 établissant les règles du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Val-des-Lacs
- 1.4 Nomination d'un officier municipal
- 1.5 Autorisation de signature dans le cadre d'une entente dans le dossier de la coupe forestière

2 Ressources financières

- 2.1 Rapport des déboursés d'avril 2022
- 2.2 Adoption du règlement d'emprunt no. 451-22-01 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin Val-des-Lacs
- 2.3 Autorisation de transfert budgétaire
- 2.4 Autorisation de remboursement au fonds de roulement
- 2.5 Autorisation de déboursés – Me Mercille
- 2.6 Offre de service Me Lacasse (Retainer)

3 Ressources humaines

- 3.1 Fin d'un lien d'emploi pour l'employé 04-0023



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 9 mai 2022

4 Réseau routier

- 4.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection du chemin Val-des-Lacs
- 4.2 Autorisation de la tenue de l'évènement cycliste du col du Nordet sur le territoire de la Municipalité le 24 septembre 2022
- 4.3 Achat d'un balai pour le nettoyage des chemins
- 4.4 Achat de lumières de signalisation

5 Service à la collectivité

- 5.1 Appui à l'Intercentre

Période de questions
Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2022

2022-05-109

Il est proposé par monsieur Serge Ennis, appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2022 soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

1.1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2022

2022-05-110

Il est proposé par monsieur Serge Ennis, appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2022 soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption d'une politique relative à la gestion du temps et des salaires des employés de niveau-cadre

2022-05-111

Considérant que le conseil désire harmoniser la gestion des postes-cadres de la Municipalité ;

Considérant le dépôt d'une politique relative à la gestion du temps et des salaires des employés de niveau cadre aux membres du conseil ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur André Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte la politique no 2022-01 relative à la gestion du temps et des salaires des employés de niveau-cadre telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

1.3 Adoption du règlement 430-22-01 établissant les règles du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Val-des-Lacs

2022-05-112

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 49 qui nécessite des modifications au code actuel ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 9 mai 2022

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et une présentation du présent règlement a été donné conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation auprès des employés a été effectuée au préalable tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le règlement 430-18-01 et le remplacer par celui-ci ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur André Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le présent règlement no. 430-22-01 établissant les règles du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Val-des-Lacs.

QUE le règlement no. 430-18-01 soit abrogé.

ET

QUE le règlement soit annexé au livre des règlements de la Municipalité comme-ci au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

1.4 Nomination d'un officier municipal

2022-05-113

CONSIDÉRANT l'embauche contractuelle de monsieur Sylvain Royer, à titre d'inspecteur en urbaniste et en environnement de la Municipalité en date du 7 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer monsieur Royer officier municipal ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil nomme officier municipal monsieur Sylvain Royer rétroactif au 7 avril 2022, afin qu'il soit autorisé à émettre des constats d'infractions selon la réglementation en vigueur relative aux nuisances, à la sécurité, à l'environnement et à l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

1.5 Autorisation de signature dans le cadre d'une entente dans le dossier de la coupe forestière

2022-05-114

CONSIDÉRANT la demande intentée par la Municipalité pour une demande en injonction interlocutoire provisoire, ordonnance de sauvegarde et injonction interlocutoire et demande introductive d'instance en injonction permanente modifiée contre les défenderesses le ou vers le mois de décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à un accord de transaction et quittance tel que présenté au conseil en date du 5 mai 2022 via les procureurs au dossier ;

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay et appuyé par monsieur André Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 9 mai 2022

QUE le conseil accepte la transaction et quittance tel que présenté en date du 5 mai 2022.

ET

QUE le conseil autorise et mandate, monsieur le maire Paul Kushner et madame Caroline Champoux, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2. Ressources financières

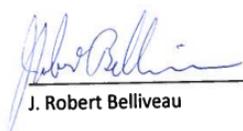
2.1 Rapport des déboursés d'avril 2022

Monsieur Serge Ennis constate le dépôt du rapport des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022 ;

Municipalité de Val-des-Lacs Rapport mensuel des dépenses Avril 2022

Caisse Pop: Les chèques	- \$
Banque Nat: Les chèques # 4023 à 4092	402 501.74 \$
Palements internet et retraits directs	52 663.53 \$
Sous-total	<u>455 165.27 \$</u>
Salaires du mois	58 298.85 \$
Total des dépenses du mois	<u>513 464.12 \$</u>

Préparé par:


J. Robert Belliveau

5/05/2022

Date

QUE le rapport des dépenses du mois d'avril 2022 au montant total de 513 464.12 \$ soit et est accepté.

2.2 Adoption du règlement d'emprunt no. 451-22-01 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin Val-des-Lacs

2022-05-116

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le règlement mentionné en titre a été donné à la séance du 28 avril 2022 par monsieur Steven Minty ;

CONSIDÉRANT QU'une présentation du projet de règlement a été faite à la séance du 28 avril 2022 et constatée par monsieur Jacques Hébert ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu unanimement des membres présents :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 9 mai 2022

D'adopter le règlement numéro 451-22-01, intitulé *Règlement d'emprunt no. 451-22-01 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin Val-des-Lacs* au montant de 2 900 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Autorisation de transfert budgétaire

2022-05-117

CONSIDÉRANT la somme prévue de 75 000 \$ au poste budgétaire 02-32000-521 pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT la somme nécessaire pour l'abat-poussière de 96 234 \$ incluant les taxes qui fait partie de ce poste budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste budgétaire prévoit l'achat d'autres matériaux pour la réfection des chemins ;

CONSIDÉRANT QUE la somme prévue est insuffisante pour combler les besoins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur finances et trésorerie prévoit un surplus pour 2022 ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le directeur finances et trésorerie monsieur Belliveau, à procéder à un transfert budgétaire de l'ordre de 60 000 \$ pour le poste 02-32000-521 ;

ET

QUE ces sommes soient prises à même le surplus accumulé pour la réserve immobilière soit le poste 5 131 000 000.

Adoptée à l'unanimité

2.4 Autorisation de remboursement au fonds de roulement

2022-05-118

CONSIDÉRANT QU'un surplus est prévu en 2021 suite à des revenus exceptionnels sur les droits de mutation reçus en mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire attribuer 206 700 \$ du surplus de 2021 au fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des finances ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse appuyé par monsieur André Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil mandate et autorise le directeur des finances et trésorerie, monsieur Belliveau, à affecter le montant de 206 700 \$ des surplus réalisés en 2021 comme remboursement au fonds de roulement pour l'exercice 2021.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 9 mai 2022

2022-05-119

2.5 Autorisation de déboursés – Me Mercille

CONSIDÉRANT l'enquête diligente autorisée lors de la séance du mois de mars 2022 sous la résolution 2022-03-059 ;

CONSIDÉRANT la fin de l'enquête le ou vers le 14 mars 2022 ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Serge Ennis, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le paiement de la dernière facture dans le cadre de l'enquête diligente au montant de 17 773.13 plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-120

2.6 Offre de service Me Lacasse (Retainer)

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels à titre de *retainer* pour l'année 2022 de la firme DHC avocats en date du 5 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE pour un tarif annuel fixe la Municipalité, par l'entremise de la directrice générale et le maire, aura un accès à des services juridiques de consultation :

CONSIDÉRANT QUE les honoraires pour l'année 2022 pour ce mandat sont de 875,00 \$ plus les taxes et les déboursés ;

Il est proposé par monsieur André Marcotte, appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroi le mandat conformément à la proposition d'offres de services de la firme DHC avocats reçus le 5 mai 2022 ;

ET

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document en découlant et effectuer les paiements en conformité avec cette entente de services professionnels.

Adoptée à l'unanimité

3. Ressources humaines

3.1 Fin d'un lien d'emploi pour l'employé 04-0023

2022-05-121

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser le bon fonctionnement du service ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu unanimement des membres présents :

QUE le contrat de travail de l'employé 04-0023 soit résilié en date de ce jour.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 9 mai 2022

4. Réseau routier

4.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection du chemin Val-des-Lacs

2022-05-122

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire effectuer des réfections majeures pour le chemin Val-des-Lacs cet été ;

CONSIDÉRANT les sommes octroyées par la subvention du PAVL ;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt en cours d'approbation par le MAMH ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise Équipe Laurence à procéder au lancement d'appel d'offres pour la réfection du chemin Val-des-Lacs conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt no. 451-22-01 par le MAMH.

ET

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à effectuer le suivi et à signer tout document en lien avec ce projet.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Autorisation de la tenue de l'évènement cycliste du col du Nordet sur le territoire de la Municipalité le 24 septembre 2022

2022-05-123

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la tenue d'un évènement intitulé *L'Ascension du Col du Nordet* par l'organisme sans but lucratif *L'Ascension du Col du Nordet Hillclimb*;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement utilisera les routes du *ministère des Transports du Québec* (ci-après MTQ) et que la Municipalité doit appuyer la demande de l'organisme auprès du MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement se tiendra le 24 septembre 2022 ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse, appuyé par monsieur Serge Ennis, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la tenue de l'évènement *L'Ascension du Col du Nordet* le 24 septembre prochain ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appuie la demande d'autorisation de l'organisme auprès du MTQ afin de tenir leur évènement cycliste ;

ET

QUE l'organisme demeure responsable d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue de leur évènement ainsi que de mettre en place toutes les mesures de sécurité appropriées.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 9 mai 2022

2022-05-124

4.3 Achat d'un balai pour le nettoyage des chemins

CONSIDÉRANT les difficultés à trouver des entrepreneurs pour le balayage de nos chemins chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire rendre autonome le département des travaux publics dans l'exécution de cet ouvrage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire conserver ce service aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 000 \$ est déjà prévu au budget 2022 pour cet ouvrage ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à faire l'achat d'un balai pour le nettoyage des chemins au montant approximatif de 32 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant prévu au budget de 10 000 \$ soit attribué pour cet achat.

ET

QUE l'excédent nécessaire soit pris au fonds de roulement sur un amortissement de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-125

4.4 Achat de lumières de signalisation

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics doit procéder à plusieurs ouvrages sur la voie publique cet été ;

CONSIDÉRANT le manque de main-d'œuvre pour effectuer la signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics considère que l'achat de lumière de signalisation rend le travail des employés plus sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE cet achat n'était pas prévu au budget 2022 ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise un déboursé de 10 000 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE ces sommes soient prises dans le fonds de roulement sur un amortissement de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 9 mai 2022

2022-05-126

5. Service à la collectivité

5.1 Appui à l'intercentre

CONSIDÉRANT les coupes forestières en 2021 et 2022 sur le territoire de Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces coupes forestières, des chemins sont créés pour aller chercher la ressource ;

CONSIDÉRANT QUE des sentiers de plein air sont développés sur le territoire de Val-des-Lacs afin de concrétiser une vision du plein air dans les Laurentides.

CONSIDÉRANT QUE certains de ces sentiers sont certifiés "sentier national" ;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins forestiers sont utilisés sans consentement par des véhicules motorisés et que cela entraîne une circulation excessive, une destruction de certains accès et une pollution par les déchets laissés sur les lieux ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est incompatible avec les sentiers de plein air ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs demande à la MRC des Laurentides que des représentations par voie de résolution auprès des autorités concernées dont entre autres le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) bureau de Mont-Tremblant, afin d'interdire la circulation de véhicules motorisés sur lesdits sentiers.

ET

QUE les chemins forestiers créés suite aux coupes forestières soient bloqués.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de l'assemblée

2022-05-127

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Patricia Lacasse, appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19h18.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCES ET TRÉSORERIE

Je soussignée, monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Paul Kushner
Maire

J. Robert Belliveau
Directeur finances et trésorerie



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
9 mai 2022

Je soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale – greffière par intérim